

LES SAVOIR-FAIRE DU POINT DE LUNÉVILLE ET DE LA BRODERIE PERLÉE ET PAILLETÉE



Travail en point de Lunéville sur métier à broder. © Conservatoire des Broderies de Lunéville François-Remy, 2018.



Travail en broderie perlée et pailletée sur métier à broder. © Conservatoire des Broderies de Lunéville François-Remy, 2018.



Haut de robe brodée par l'atelier Nehlig et Gouillard, Lunéville, vers 1980. © Conservatoire des Broderies de Lunéville François-Remy, 2018.

Description sommaire

Le Point de Lunéville désigne une technique de broderie créée dans la ville du même nom, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), au début du XIX^e siècle. Cette broderie s'exécute sur un support de tulle de coton, en utilisant du fil de coton qui sert à confectionner un point de chaînette. Le travail se fait au moyen d'un crochet spécifique dit « crochet de Lunéville ».

Jusque dans les années 1940, cette broderie est utilisée dans la confection de nombreux effets vestimentaires et décoratifs. Aujourd'hui, cette technique se perpétue à but artistique ou en appoint à d'autres techniques de broderie.

La broderie perlée et pailletée est la fille du point de Lunéville. Utilisant le savoir-faire des « Lunévillaises », appellation officielle d'époque des brodeuses exécutant le point de Lunéville, les perles ont été pré-ajoutées sur le fil servant à faire la chaînette. À chaque formation d'une boucle de chaînette, une perle est engagée dans cette boucle, et ainsi de suite. Cette nouvelle broderie, mise au point toujours à Lunéville vers 1865, a pris la dénomination de broderie perlée et pailletée. Cette technique de pose de perles et de paillettes au sein d'une broderie est aujourd'hui en usage dans la mode et la haute couture.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

Les savoir-faire du point de Lunéville et de la broderie perlée et pailletée

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Cette technique est pratiquée par des brodeurs spécialisés, formés le plus souvent au Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy (désormais CBLFR), qu'ils résident en France ou à l'étranger, à titre professionnel ou par loisir. Au sein du CBLFR, l'école de broderie d'art accueille en effet des apprenants principalement originaires du territoire français, mais aussi de l'étranger : pays européens limitrophes, tels que la Hollande, l'Espagne et le Portugal, et autres pays du monde, dont le Japon, la Russie et le Brésil.

Le point de Lunéville est surtout pratiqué par les femmes, les hommes restant minoritaires (5 %), surtout à la recherche d'une activité de loisir, mais pas uniquement. Globalement, la tranche d'âge est aussi très large. Des jeunes filles souhaitent découvrir cette discipline, dans l'optique d'une éventuelle orientation professionnelle. D'autres cherchent un complément de compétences dans le cadre de leur activité propre ou encore une véritable formation professionnelle pour une reconversion.

Beaucoup plus répandue et très largement exécutée en France et à l'étranger, la technique de la broderie perlée et pailletée est pratiquée :

- en ateliers spécialisés, travaillant pour la mode, la haute couture, le spectacle, etc. ;
- par les auto entrepreneurs et/ou les entreprises dans le cadre d'une activité de création et de confection de vêtements ;
- par des particuliers, comme loisir artistique.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

L'école de broderie d'art du Conservatoire des broderies de Lunéville (Meurthe-et-Moselle, région Grand Est) assure en exclusivité l'enseignement du point de Lunéville. Les apprenants, d'horizon géographique très divers, mettent ensuite en pratique les connaissances acquises dans le cadre de leur activité ou loisir, afin de réaliser des ouvrages brodés partiellement ou en totalité en point de Lunéville.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

La technique spécifique de la broderie perlée et pailletée est pratiquée dans de très nombreux pays, au moins à titre amateur. Elle fait en outre l'objet, ces dernières années, de la mise en ligne nombreux tuto sur internet (Youtube), en français, japonais, russe, arabe, portugais, etc.

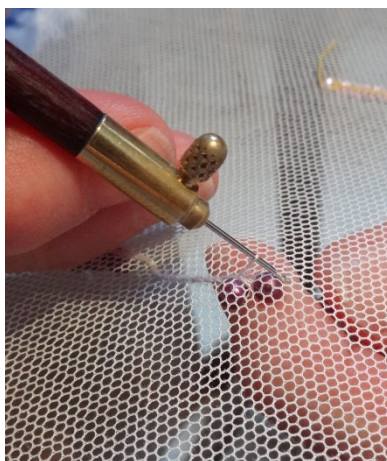
I.5. Description détaillée de la pratique

La broderie est une technique consistant en l'art de décorer un tissu en y ajoutant un motif plat ou en relief, fait de fils simples, parfois en intégrant des matériaux. Elle se différencie en cela de la dentelle, tissu sans trame ni chaîne, généralement en fil de soie, lin, nylon ou fibres plus riches selon les cas, exécuté par les dentelliers à la main ou à la machine, à l'aide de points semblables ou non formant un dessin, à bords dentelés ou non.

La technique de broderie dite « point de Lunéville » se réalise sur un tulle de coton, préalablement tendu sur un métier à broder. L'opératrice a les deux mains libres. Une main est affectée à la tenue et à l'usage du crochet de Lunéville, au-dessus du métier, tandis que l'autre guide le fil en dessous (ill. 1).

À partir de cette position, le crochet passe dans une maille du tulle. Le fil, situé sous le tulle, est accroché par l'encoche du crochet, puis le crochet est remonté, de sorte qu'il soit « en l'air », en maintenant toujours « accroché » le fil, qui forme une boucle.

Sans lâcher le fil, le crochet est ensuite dirigé vers une seconde maille du tulle (ill. 1), puis l'opération se répète. Elle forme ainsi ce que l'on nomme le « point de chaînette ».



Ill. 1. Exécution du point de Lunéville.

© Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.

Ce point de chaînette est la base du travail. Il est exécuté en suivant un tracé droit ou courbe afin d'obtenir une ligne. Une ligne pourra être simple ou multiple (deux lignes ou plus, côte à côte), selon l'effet recherché, pouvant servir si nécessaire au « remplissage ».

Le point de chaînette est également à la base du « point riche », technique mise en œuvre sur les contours d'un motif, qui permet de découper le tulle et d'assurer un bon maintien des alvéoles périphériques.

On appelle « jours » la technique qui permet de créer un effet visuel de remplissage, aspect qui différencie le tulle d'origine, servant de support, avec la zone que l'on souhaite faire ressortir (ill. 2). Ces jours sont réalisés par une combinaison plus ou moins complexe de points de chaînette. Ils donnent au produit fini toute sa valeur artistique et représentent donc une grande part du savoir-faire. On utilise couramment une quinzaine de jours différents, sans compter toutes leurs variantes.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Ill. 2. Détail d'un ouvrage ancien utilisant la technique des jours.
© Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.

La broderie perlée et pailletée, également d'origine lunévilloise, qui consiste à poser des éléments ajoutés, reprend le principe de base du point de Lunéville, auquel on intègre, en outre, des perles ou des paillettes. Celles-ci sont placées sur le fil utilisé pour faire la chaînette. Les perles ou paillettes sont glissées le long de ce fil, de manière à être emprisonnées dans chaque boucle de chaînette. Dans la technique de broderie perlée et pailletée, le travail fini est donc situé sous le métier, contrairement au point de Lunéville dont la face achevée (ill. 3) est située sur le côté supérieur de l'étoffe.



Ill. 3. Broderie perlée et pailletée : vue de détail.
© Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Français

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Le métier à broder

L'utilisation d'un métier à broder positionné sur des tréteaux permet d'exécuter la broderie au point de Lunéville sur un tissu de tulle tendu, en laissant les deux mains libres.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Ill. 4. Métier à broder le point de Lunéville.

© Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.

Composé de deux barres principales et parallèles, munies chacune d'une bande de toile, qui permet de fixer le tissu à broder au moyen d'une couture, ce cadre en bois est réglable. Deux lattes perforées coulissent dans les mortaises des barres principales, ce qui permet d'adapter la largeur à la dimension voulue. Les métiers employés au Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy mesurent 1,20 m, mais certains ont d'autres dimensions. La fabrication de ce métier à broder est confiée à un artisan menuisier.

Le crochet de Lunéville

L'outil peut être utilisé indifféremment par les droitiers et les gauchers. Sa forme a évolué avec le passage du point de Lunéville à la broderie perlée et pailletée, mais sa fonction n'a pas changé : passer à travers les mailles du tulle, aller chercher le fil sous le tissu et le remonter, en forme de boucle, au-dessus du tissu. L'extrémité de la pointe comporte un dispositif d'accrochage ou de retenue du fil.



Ill. 5a. Extrémité d'un modèle ancien de crochet de Lunéville, en usage pour le travail sur tulle uniquement. © Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.

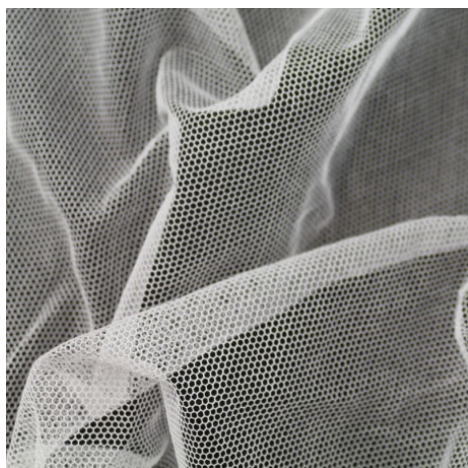


Ill. 5b. Extrémité d'un modèle actuel de crochet de Lunéville, permettant de transpercer les tissus pour pratiquer la broderie perlée et pailletée. © Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.

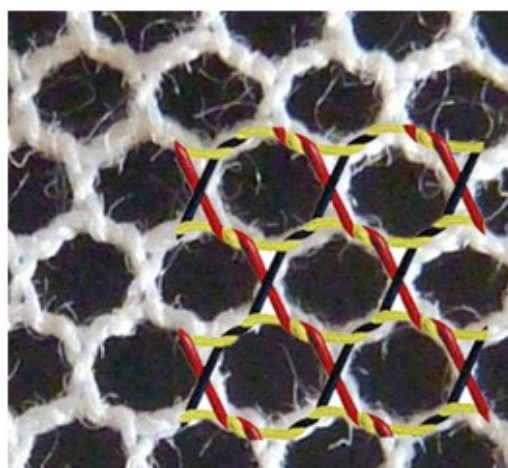
Le tulle de coton

Ce textile est le seul support utilisé pour la broderie au point de Lunéville. Composée de trois fils (ill. 6b), la structure du tulle forme un réseau qui tord les fils de trame autour des fils de chaîne.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Ill. 6a. Tulle de coton. © Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.



Ill. 6b. Détail de la structure du tulle, schématisée en noir, rouge et jaune. © Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2019.

L'invention du métier à tulle en 1808 a permis de réaliser mécaniquement un tissu raffiné et délicat. Le métier Bobin, conçu à Nottingham (Royaume-Uni), a révolutionné cette industrie naissante du tulle en permettant un tissage noué, plus solide et plus souple. Le tulle dit Bobin (ill. 6a), si fin qu'il en devient magnifiquement transparent, est aussi plus résistant. Les fils de soie, de laine, de coton, de lin et les matières les plus innovantes, se trouvent sublimes par ces métiers d'exception qui invitent à une plus libre créativité.

Autres accessoires

Les brodeurs ont aussi recours à d'autres fournitures variées : perles, paillettes, strass, sequins, rubans, plumes, fils de toute nature, etc.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Le Conservatoire des broderies de Lunéville François Remy est la seule organisation à proposer une formation au point de Lunéville sur tulle. Il offre aussi une formation à la broderie perlée et pailletée. Les cours sont dispensés par transmission orale en présentiel, au sein de l'école de broderie d'art. Les formations sont à orientation professionnelle, pouvant conduire à une formation diplômante (CAP), mais sont aussi dispensées au titre des activités de loisir. De ce fait, les formations sont assez variées, adaptées aux objectifs des apprenants. Établies sur la base de sessions de quatre jours, ces formations s'échelonnent le plus fréquemment d'une à dix sessions.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Le Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy (CBLFR) a été fondé en juin 1998 par Maryvonne François-Remy afin de créer un lieu de référence pour la sauvegarde et la promotion de ce patrimoine lunévillois. Aucune structure de mise en valeur de ce type de broderies n'existait alors. La technique de broderie au point de Lunéville doit au CBLFR d'avoir été sortie de l'oubli, peu après la création du conservatoire.

Les formations sont dispensées à l'école de broderie d'art, organisme rattachée au CBLFR, installée à proximité immédiate des locaux d'accueil du public du Conservatoire, dans l'aile

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

sud du château de Lunéville. Elle est ouverte tout au long de l'année, au rythme d'une session de quatre jours par semaine. Assurant des formations professionnelles, elle reçoit néanmoins de nombreux stagiaires dans le cadre d'une activité de loisir. Travaillant avec un groupe restreint d'apprenants, la formatrice dispense un apprentissage quasi personnalisé. Il n'y a pas de dates définies pour commencer une formation : chaque stagiaire peut proposer son calendrier, selon les disponibilités de l'école.

Objet de travaux de recherche et d'études, l'école de broderie d'art détient un enseignement spécifique du point de Lunéville, qui a été certifié par une marque déposée (18077786). Placée sous la responsabilité d'Aude Remy, maître de stage, l'école a été reconnue conforme aux exigences du décret Qualité de 2015 (référéncé dans la base Datadock) et dispose d'une attestation Qualité de Pôle Emploi.

Il existe quelques écoles de broderie en France proposant un module spécifique pour l'apprentissage de la broderie perlée et pailletée.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Selon Charles-Germain de Saint-Aubin, brodeur et théoricien de la broderie, « broder est l'art d'ajouter à la surface d'une étoffe déjà fabriquée et finie la représentation de tel objet qu'on désire, à plat, en relief, en or, en argent... ». Cet art est reconnu à part entière au XVIII^e siècle, mais la broderie en général est une technique fort ancienne dans l'histoire de l'humanité. Qu'en est-il dans le duché de Lorraine ? La broderie était florissante en Lorraine aux XIV^e-XV^e siècles. Dès le XIV^e siècle, Auberi de Condé est attesté dans les archives pour ses travaux de broderie pour des dames de qualité (1363). La maîtrise des tapissiers s'établit à Nancy (Meurthe-et-Moselle) en 1717. Au nom du brodeur est souvent associé le nom d'un de ces clients prestigieux, en particulier les ducs de Lorraine. Quasiment tous installés à Nancy, les brodeurs ont une clientèle dans la haute société et en particulier à la cour ducale. Certains d'entre eux touchent des pensions octroyées par le duc, tels Pierre Maître ou Pierre Berclauw.

47 tapissiers et 44 brodeurs ou brodeuses, dont toute la famille de brodeurs des Lamoureux, sont établis à Nancy et Saint-Nicolas de Port, actifs de la fin du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle [Jacquot, 1906]. Les tapissiers et brodeurs ont alors une très grande activité de commande. François Lamoureux était fournisseur du duc Léopold I^{er} de Lorraine (1690-1729) et le dénommé Jean-Baptiste I^{er} Lamoureux est actif sous le duc Stanislas (1737-1766), obtenant le titre de brodeur du roi de Pologne, alors que Stanislas était duc de Lorraine. Les ateliers ne semblent pas être alors fixés à Lunéville, bien que les brodeurs travaillent pour le duc de Lorraine ou le roi de Pologne, qui y ont leur résidence. Lunéville aurait ainsi accueilli des ateliers éphémères. À la lecture des archives, les brodeurs paraissent davantage venir et séjourner plusieurs jours dans la localité pour accomplir un travail. On travaille sur place, mais sans atelier fixe.

Important commanditaire, la cour ducale semble apprécier la broderie, d'autant plus qu'elle suit la mode de Versailles, sous l'impulsion d'Élisabeth Charlotte d'Orléans, duchesse consort de Lorraine et de Bar (1698-1729). Une étude des portraits de la duchesse de Lorraine et des membres de la cour confirmerait cette hypothèse. Dans les comptes de la Dépense de l'Hôtel, des travaux de broderie exécutés par la famille Lamoureux sont mentionnés à plusieurs reprises, tels que « une palatine de cour, brassellets à 3 nœuds, 2 nœuds de manches brodez brune et argent montée sur rezeau d'argent broderie la grape » ou encore « une palatine de cour, brassellets à 3 nœuds, 2 nœuds de manche de rezeau d'argent garnis de broderies feu et or a grapes » [Lepage, 1865]. Ces accessoires de la toilette féminine sont très travaillés et

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

surtout brodés. Des jarretières sont faites de tissus brodés d'argent ou de fil vert et or, d'autres sont plus colorées encore. La broderie était très présente dans le costume féminin et même masculin.

La broderie était également une occupation des dames de qualité, selon des extraits de correspondance ou certaines traditions orales. Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné (1626-1696) aurait brodé elle-même les ornements sacerdotaux qu'elle a offerts à la collégiale de Saint-Martin de Picquigny (Somme) en souvenir de son séjour du 27 au 30 avril 1689. La Palatine, mère de la duchesse Élisabeth-Charlotte, écrit à la comtesse Louise en 1706 : « j'ai brodé pour ma tante une jupe que je lui envoie et qui n'est pas vilaine ; des fleurs naturelles avec un feston d'or sur un fond noir » [cité par Lbeasch, 2010].

Alors que la Lorraine du XVIII^e siècle est une période de grande activité pour les brodeurs et tapissiers, à la veille de la Révolution française, d'après les cahiers de doléances, la présence des brodeurs à Lunéville devient anecdotique. En 1779, une seule mention est attestée dans le recensement des boutiques de Lunéville : « une boutique de mercier avec un brodeur (en profession complémentaire) et d'un tailleur avec une brodeuse en or et en argent » [Vrignaud-Masson, 1982]. Cette activité de luxe n'a pas résisté au départ de la cour ducale.

La crise de la broderie est longue en Lorraine, sans activité attestée de 1790 à 1804. Pourtant, alors que Joséphine de Beauharnais (1763-1814) vient en 1798 prendre les eaux à Plombières (Vosges), elle découvre le travail de broderie blanche des brodeuses locales, emporte ces fabrications à Paris et en relance la mode. Joséphine séjourne plusieurs fois à Plombières et il est vraisemblable que la présence saisonnière de cette société aristocratique développe les métiers d'art dans la région. La mode du début du XIX^e siècle est ouverte à toutes les nouveautés. La broderie y tient une place de choix, comme l'atteste la description des costumes par Octave Uzanne : les souliers portaient une boucle « figurée en paillettes » qui « couvre presque entièrement le pied et ne laisse apercevoir que le bout d'un léger bouquet, dont la broderie vient finir sur la petite pointe du soulier » ; les femmes portaient « de longues jupes de percale des Indes, d'une extrême finesse, ayant une demi-queue et brodées tout autour » et, sur leurs bas, les ornements « étaient des guirlandes de pampres, de chêne, de laurier, de jasmins, de capucines » [Uzanne, 1898]. La broderie est placée autour des manches en feston, sur des redingotes en tissu des Indes, doublées et brodées de semis de fleurs. Les bijoux étaient aussi ornés de broderie, tous comme les châles et les éventails.

L'explosion de la demande fit renaître la broderie, même en province et en particulier dans la région proche de Nancy. En 1805, on y compte 4000 à 5000 ouvrières. À Nancy, où sont retenus prisonniers de nombreux Espagnols, une maison de broderie les fait travailler à la broderie. En 1827, 700 ouvrières travaillent à Lunéville ; d'autres affirment qu'il y avait déjà 10 000 brodeuses avant 1850. Les ateliers de broderie faisaient souvent travailler des personnes à domicile, rendant difficile un décompte précis, ce travail complémentaire n'étant pas obligatoirement reconnu : dans les archives, le titre de « brodeuse » n'est donné qu'aux femmes travaillant dans les ateliers.

Le point de Lunéville tire son origine de ce contexte. L'arrivée sur le marché des premiers tissus de tulle incite à imiter la dentelle, par la technique de la broderie, d'abord à l'aiguille, puis au crochet de Lunéville, qui finit par s'imposer. Cette technique de broderie connut un certain succès. Vers 1865 apparaît à Lunéville la broderie perlée et pailletée, mise au point par nécessité. En effet, le point de Lunéville, technique entièrement manuelle, a été durement concurrencé par la mécanisation des broderies au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. La broderie est toutefois longtemps restée la principale activité économique de la région du Lunévillois, devant des entreprises de faïenceries, l'entreprise Lorraine-Dietrich (voitures, puis wagons), etc. La production a progressivement diminué à la fin du XIX^e siècle, pour s'achever vers 1940, malgré quelques productions sporadiques jusque dans les années 1950.

Le Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy a tenu un rôle majeur pour la sauvegarde du point de Lunéville. Grâce à son action de réappropriation et de diffusion à partir des années 2000, les savoir-faire ont été revitalisés. De nos jours, ils constituent l'enseignement dispensé en propre par l'école de broderie d'art.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

La broderie au point de Lunéville a connu de longues années de pratique, entre 1810 et 1940. Sa mutation progressive, à partir de 1865, vers la technique dite broderie perlée et pailletée a assuré une continuité de l'activité de broderie à l'échelle industrielle.

L'usage de perles, posées à l'aide d'une aiguille, dans l'ornementation vestimentaire est très ancien. Cette méthode présente toutefois une contrainte de taille: le temps de réalisation, et donc la main d'œuvre. Avec la découverte lunévilloise de pose des perles au crochet de Lunéville, le gain de temps de la main d'œuvre a été significatif, ce qui a permis de lancer un usage « professionnel », avec le succès que l'on connaît.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Le point de Lunéville est intégré à l'enseignement professionnel dispensé par l'école de broderie du CBLFR, comme complément naturel à la broderie perlée. Cette technique permet la réalisation de modèles très artistiques, une des raisons qui motivent les stagiaires venant à titre personnel. Le travail accompli par le Conservatoire des broderies de Lunéville a permis au point de Lunéville de bénéficier d'une revitalisation réelle et d'être l'objet d'une reconnaissance patrimoniale du savoir-faire. La technique de la broderie perlée et pailletée est enseignée par divers organismes à travers le monde et fait l'objet de nombreux tutoriels sur internet.

Menaces et risques

Le point de Lunéville a déjà connu une éclipse pendant plusieurs décennies. Le CBLFR étant la seule institution à en assurer la transmission, le risque d'une nouvelle disparition de cette technique n'est pas négligeable.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Un espace muséographique est ouvert depuis 1998 au château de Lunéville. De statut associatif, il accueille gratuitement le public tous les après-midis (14h-18 h), sauf le mardi. Le public y découvre les savoir-faire par l'intermédiaire de bénévoles motivés. Sur une surface de 300 m², des pièces anciennes et contemporaines illustrent le prestigieux passé du point de Lunéville et de la broderie perlée et pailletée et l'intérêt contemporain qu'il suscite auprès des créateurs de haute couture. En effet, le soutien de plusieurs maisons de haute couture a confirmé le bien-fondé de la démarche de mise en valeur de ces savoir-faire. Des expositions temporaires ont été réalisées au fil du temps, mettant en lumière d'autres techniques en usage dans la mode (plissage textile, etc.) ou d'autres métiers associés (fleuriste, plumassier, formier, etc.).

Le CBLFR a conçu et édité des cartes postales et un ouvrage, *Le Point de Lunéville* (2008), qui reprend l'historique des broderies, présente les deux techniques de broderies, essentiellement par l'histoire, et fournit un guide technique expliquant les bases du savoir-faire, l'installation du poste de travail et l'utilisation de l'outil crochet de Lunéville.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

D'autres formes d'action sont liées à la transmission du savoir-faire : ateliers pédagogiques, ouverts aux jeunes générations ; accueil d'artistes en résidence ; participation à des salons des métiers d'art.

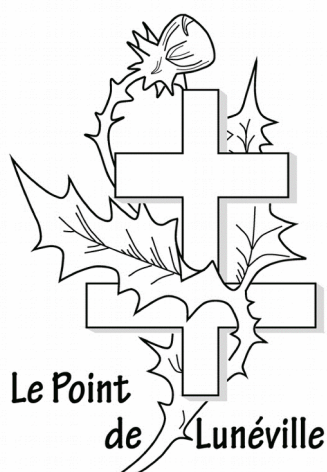
Actions de valorisation à signaler

Un projet de « Route européenne des broderies et dentelles » a été initié en 1999, peu après l'ouverture du Conservatoire (CBLFR). Né du constat d'isolement des structures œuvrant pour la sauvegarde et la valorisation de savoir-faire de broderie spécifiques à l'échelle européenne, l'objectif principal était de rassembler celles-ci en un réseau, afin de coordonner des activités communes : encourager des pratiques artistiques à la croisée de la transmission et de la création, favoriser le tourisme culturel, organiser des activités culturelle et pédagogiques en direction de la jeunesse, etc. L'incendie du château de Lunéville en 2003 a temporairement suspendu la coordination de ce programme.

Depuis 2010, le CBLFR a pour parrain l'acteur Francis Huster et pour marraine l'actrice Marie-Christine Adam. Plus proches encore des brodeurs que les autres acteurs de ce comité, ils apportent leur précieux soutien dans certaines démarches, telle que la démarche de reconnaissance comme Patrimoine culturel immatériel en France, et sont présents à chaque grand événement, en personne ou par le moyen de clips vidéo ou de textes écrits.

Modes de reconnaissance publique

En 2019, le CBLFR a déposé une marque de propriété intellectuelle auprès de l'Union européenne : « Le Point de Lunéville » (18077786), qui a donné lieu à la création d'un emblème figuratif (ill. 7).



Marque figurative déposée en 2019.

En 2018, le 20^e anniversaire de la création du CBLFR a été inclus à l'agenda de l'Année européenne du patrimoine culturel.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

À l'avenir, la présentation publique des broderies de Lunéville se poursuivra grâce à l'espace d'accueil au château de Lunéville, contribuant à la sauvegarde et à la valorisation de ces savoir-faire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Relancer le projet de la Route européenne des broderies et dentelles constitue une priorité, avec pour objectif l'obtention d'une certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », afin de compléter les thématiques offertes par le réseau.

L'inscription du point de Lunéville et de la broderie perlée et pailletée à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel permettrait aussi, à l'occasion de la diffusion de cette information dans les réseaux spécialisés, d'engager des rencontres et des partenariats avec des organismes ou des musées, tel que le Palais Galliera-Musée de la mode de la Ville de Paris, afin de faire connaître ou de relancer l'attention sur les valeurs patrimoniales de cet art textile, dont l'appellation est quelquefois imprécise dans le vocabulaire technique.

IV.4. Documentation à l'appui

Bibliographie sommaire

BOULNOIS, Luce, *La Route de la soie. Dieux, guerriers et marchands*, Éditions Olizane, 1986.

BREL-BORDAZ, Odile, *Broderie d'ornements liturgiques XIII^e-XIV^e siècles*, Nouvelles Éditions Latines, 1982.

CHANTRE, Ernest, *Égypte, recherches anthropologiques dans l'Afrique orientale*, Paris, rééd. Hachette Livre BNF, 1904.

COLL., *Le Point de Lunéville*, Lunéville, Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, 2008.

COLL., *Vêtements liturgiques de Meurthe-et-Moselle des XVIII^e et XIX^e siècles*, Lunéville, Musée du château de Lunéville, 1983.

DELORME, Edmond, *Lunéville et son arrondissement*, Laffite, 1977.

FOURISCOT, Mick, *Broderie de Lunéville*, Paris, D. Carpentier, 2003.

JACQUOT, Albert, *Essai de répertoire des artistes lorrains brodeurs et tapissiers de haute lisse*, Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, 1906.

LBEASCH, Sarah, « Élisabeth-Charlotte d'Orléans (1676-1744) : une femme à la mode », mémoire de l'université de Nancy II, 2009-2010.

LEPAGE, Henri, *Les Archives de Nancy*, tome IV, Nancy, éd. Lucien Wiener, 1865.

MERCIER, Gilbert, *Broderie de Lunéville*, Éditions de l'Est, 1992.

SAINT-AUBIN, Charles-Germain de, *L'Art du brodeur*, L.-F. Delatour, 1770.

UZANNE, Octave, *Les Modes de Paris. Variation du gout et de l'esthétique de la femme (1797-1897)*, Paris, Société française d'Éditions d'art, 1898.

VRIGNAUD-MASSON, Gilberte, *Le Point de Lunéville*, Lunéville, chez l'auteur, 1982.

Filmographie sommaire

Non renseigné

Sitographie sommaire

Conservatoire des Broderies de Lunéville François-Remy

www.broderie-luneville.com

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Aude RÉMY, brodeuse haute couture, responsable du Conservatoire des broderies de Lunéville François-Remy, BP 70117, 54304 Lunéville cedex

Maryvonne REMY, présidente de l'association CBLFR

et

Maryvonne FORGET, couturière à Lunéville

Jeannine GUENOT, de Lunéville, membre de l'association CBLFR

Aline HERTENSTEIN, brodeuse individuelle à Strasbourg

Antoinette JACQUIN, de Lunéville, membre de l'association CBLFR

Marie Claire JANICOT, de Saint-Clément, membre de l'association CBLFR

Sœur Françoise-Marie, de Nancy, membre de l'association CBLFR

V.2. Soutiens et consentements reçus

La démarche de reconnaissance des broderies de Lunéville, par une inscription à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, a reçu neuf lettres de soutien.

– de Francis Huster, comédien, metteur en scène et écrivain, parrain du CBLFR ;

– de personnalités des métiers d'art : Sandrine Bourg, modiste à Paris ; Poupie Cadolle, responsable de la Maison de corsetterie Cadolle à Paris ; Michel Carel, sculpteur pour la mode à Paris ; Bruno Legeron, fleuriste et plumassier, responsable de la Maison Legeron à Paris ; Anne Hoguet, éventailiste à Paris, et Lorenzo Ré, responsable de l'atelier La Forme à Paris

– et de professionnels de la mode : Eymeric François, couturier, et Laurent Seguin, styliste de mode.

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

Maryvonne FRANCOIS-RÉMY, présidente fondatrice du Conservatoire

Conservatoire des Broderies de Lunéville François-Remy

Château de Lunéville

BP 70117

54304 Lunéville cedex

Tél. 03 83 73 56 86

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Martine BOUSSOUSSOU, bibliothécaire à Paris

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Lunéville et Paris, 2018-2019

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

13 septembre 2019

Année d'inclusion à l'inventaire

2019

N° de la fiche

2019_67717_INV_PCI_FRANCE_00444

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk25v</uri>